Documents d'urbanisme

La dématérialisation des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Vous pouvez déposer vos demandes de travaux sur le portail mis à disposition de l'Agglomération d'Épernay.

Vous pouvez toujours déposer vos demandes en version papier à la mairie.

Liens utiles
Consultez les documents d'urbanisme de la commune
Déposez en ligne vos demandes de travaux
Liste des documents à déposer pour mon projet de travaux